

SECRET

file

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 97

SECRET/141/Add.17 *
16 mai 1962

NEGOCIATIONS DE 1961 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

Les Délégations de la Grèce et de la Turquie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXVII (TURQUIE), et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint¹.

Signé au nom de la Délégation
de la Grèce

Signé au nom de la Délégation
de la Turquie

1er mai 1962

*
Français seulement
French only

¹La correction au taux de droit de la position ex.38.08/a (colophane) a été effectuée à la demande conjointe des délégations de la Turquie et de la Grèce.

S E C R E T

Résultats des négociations et des consultations avec
le Gouvernement de la Grèce engagées au titre de l'article XXVIII
en vue de la modification ou du retrait des concessions reprises
dans la liste XXXVII

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

A - CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans l'ancienne liste Ad Val. %
	Couleurs minérales:	
Ex 28.27	Minium.	18
	Matières végétales et leurs extraits utilisés dans la tannerie (y compris les préparations et produits chimiques destinés à la tannerie):	
Ex 32.01	Extraits secs de vallonée.	25
Ex 32.01	Extraits liquides de vallonée.	18,5
	Couleurs minérales préparées pour l'industrie:	
	Au vernis (y compris le poids des récipients intérieurs):	
Ex 32.09/b	En récipient pesant jusqu'à 1 kg.	15
Ex 32.09/b	En récipient pesant jusqu'à 5 kg.	15
Ex 32.09/b	En récipient pesant jusqu'à 5 kg. et au-dessus.	14
	A l'huile sans vernis (y compris le poids des récipients intérieurs):	
Ex 32.09/c	En récipient pesant 5 kg. et au-dessus.	25
Ex 38.07/b	Huile de térébenthine (naphte végétal) (y compris l'essence).	22
Ex 38.08/a	Colophane.	18 7
	Bouteilles, flacons, dames-jeannes, jarres et similaires (de couleurs naturelles ou teints):	
Ex 70.10/a	Dames-jeannes simples (ordinaires).	10

B - CONCESSIONS A MODIFIER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits	Taux des
		consolidés dans les listes en vigueur Ad Val. %	droits qui doivent être consolidés Ad Val. %
Ex 68.04	Meules de moulins et autres pierres similaires à moudre.	5	5

E - CONCESSIONS DEMEUREES INCHANGEES

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits
		consolidés Ad Val. %
Ex 13.02/b	Gomme mastic.	5